22 avril 2015

AVIS IMPORTANT CONCERNANT L'INSCRIPTION AUX COMMISSIONS DE LA PROCHAINE CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL DU 1er AU 13 JUIN 2015

Madame, Monsieur,

Ceux d'entre vous qui ont participé à la Conférence Internationale du Travail (CIT) de 2014 savent déjà que dorénavant l'inscription au travail des Commissions de la Conférence ne se fait plus pendant le Conseil Général de l'OIE ou durant la réunion préliminaire du groupe des employeurs la veille de l'ouverture de la Conférence.

En effet, l'inscription se fait désormais en ligne et ce sont nos collègues du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du BIT qui se chargent des démarches administratives et demandes de renseignements.

Comme d'habitude, nous vous demandons de ne vous inscrire comme membre titulaire d'une commission que si vous serez physiquement présent à toutes les réunions de la commission pendant toute la durée de la CIT.

Comme la durée de la Conférence a été réduite à deux semaines et que les Commissions de la Conférence commenceront leur travail technique le jour de l'ouverture de la Conférence, c.-à-d. le lundi 1er juin, il est nécessaire de s'inscrire à l'avance. Dès que le délégué employeur de votre pays a été nommé, il est important qu'il télécharge le formulaire d'inscription des membres employeurs dans les commissions (cliquez dans le panneau de droite pour accéder rapidement au lien vers le formulaire). Le formulaire dûment rempli devrait être renvoyé à actemp-conf@ilo.org d'ici le samedi 30 mai 2015. Comme indiqué dans le

LIENS UTILES

Formulaire d'inscription

Note explicative pour inscription

POUR TOUTE QUESTION OU PRÉOCCUPATION VEUILLEZ CONTACTER:

Mme Annie Gandit (renseignements en français)

Mme Caitriona Emin (renseignements en anglais)

Mme Amparo Calisaya Borda (renseignements en espagnol)

Connectez-vous !

Voir les dernières mises à jour de l'OIE sur Twitter (@ioebusiness) et Facebook (facebook.com/international organisationofemployers)

formulaire, l'inscription dans la commission prendra seulement effet lorsque :

- l'OIT aura reçu de la part du Gouvernement l'accréditation officielle de la délégation nationale (date limite le 11 mai 2015) ;
- la demande aura été avalisée par le groupe des employeurs ;
- la composition initiale de la commission aura été approuvée par la Conférence.

Pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'ACT/EMP dont vous trouverez les adresses mail dans le panneau de droite.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Genève et nous vous souhaitons une excellente Conférence.

Cordialement,

Roberto Suárez Santos
Secrétaire général adjoint

Organisation internationale des Employeurs
71 avenue Louis-Casaï | 1216 Cointrin | Genève | Suisse
Tél. : +41 22 929 00 00 | Fax : +41 22 929 00 01
e-mail : ioe@ioe-emp.org | www.ioe-emp.org

Copyright © 2014